

L'an deux mille Seize et le vingt septembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 09 Septembre 2016.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé , LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André , LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : /

Secrétaire de séance : Mme Virginie LE PROVOST

Après lecture donnée par Hervé GUERIN , le compte rendu de la dernière réunion en date du 02 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

001- Agenda d'Accessibilité :

Avant cette réunion, Mme KLINGEBIEL, architecte est venue présenter devant le Conseil Municipal son travail suite au diagnostic d'accessibilité réalisé sur l'ensemble des bâtiments publics : la Mairie, la salle communale, l'église et également sur le cimetière.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les priorités d'action et la mise en place de l'agenda, en tenant compte des capacités budgétaires de la commune et des dossiers en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De mettre en accessibilité la Mairie et la Salle des Fêtes ou Salle communale de Janvier 2017 à Décembre 2018.
- De mettre en accessibilité l'église et le cimetière de janvier 2019 à Décembre 2020.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier de « Demande d'Approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) , dans les meilleurs délais et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

-002- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion aura lieu le Mardi 27 Septembre prochain. A l'ordre du jour de cette séance :

- La mise en conformité des statuts avec la Loi Notre
- Le rapport de la CLECT pour les accueils périscolaires de Bazas et de Cudos
- Le reversement aux communes de leur part de Taxe d' Aménagement
- La couverture du territoire en matière de numérique avec plusieurs options
- L'adhésion au SIPHEM.

Des délibérations devront être prises au niveau de chacune des communes notamment en ce qui concerne les statuts et le transfert des Charges.

Pour ce qui est de la dernière réunion elle remonte au 19 Juillet dernier ; au cours de cette dernière il a été traité :

- L'arrêt du Projet de PLU de BAZAS
- Le Bilan Social relatif au Personnel pour l'année 2015
- La création d'un site internet commun aux offices de tourisme de Langon et Bazas

- La désignation des membres de la CLECT.
- La Répartition du FPIC ou Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales.

Pour cette répartition il a été décidé de maintenir la répartition de Droit Commun ; il précise que la part revenant à SENDETS est de 6036 € pour 2016 ; elle était en 2015 d'un montant de 7 032.00 €.

-003- LES SYNDICATS :

SIPHEM :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte Inter Territorial du Pays Haut Entre-deux Mers. La communauté de Communes envisage de rejoindre cette structure qui a été créée en 1987. Il a pour rôle de mener les actions en faveur de l'habitat : demande de subventions pour rénovation, lutte habitat insalubre, économies énergie pour les particuliers comme pour les collectivités locales.

Le coût de l'adhésion est de 3.50 € par habitant à la charge de la communauté de communes, cette dernière s'est rapprochée de ce service car depuis la dissolution du Pays des Landes qui menait une partie de ces actions sur le territoire nous n'avons plus d'interlocuteur et de technicien pour répondre à ces demandes. Cette adhésion doit être validée avant la fin de l'année pour être opérationnelle au 1^{er} Janvier 2017.

ECOLE DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu du Conseil d'Ecole du 14 Juin 2016 auquel assistait Paulette SARRAZIN.

Le bilan des actions de l'année scolaire écoulée a été donné.

Pour la rentrée 2016, l'effectif est en baisse, il est de 146 enfants au lieu de 165, la création de classe a été malgré tout validée ; les effectifs sont de 22 élèves par classe sauf pour le CP où ils ne sont que 18. Au niveau des enseignants il n'y a que des enseignantes au nombre de 9 pour 7 classes, le poste surnuméraire a été reconduit.

SYNDICAT DES EAUX :

André LE MOIGNE présente le compte rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 23 Juin 2016.

La commune de Marions a procédé au remplacement du délégué communal car l' élu désigné en Mars 2014 n'a assisté à aucune réunion.

Le Rapport du Président sur l'exercice 2015 a été approuvé, il y est reproché au Syndicat le volume d'eau perdu par les fuites sur le réseau. Ces dernières sont essentiellement localisées sur Sigalens.

- Le nombre d'abonnés est de 1594 il était de 1621 en 2014.
- Le nombre de m3 pompés est de 291 786 alors que celui des facturés est de 153 000.
- On note une baisse constante de la consommation.

Une mission pour établir un diagnostic sur le réseau pour cerner les fuites a été confiée à la société ARTELIA, le syndicat bénéficie de subvention pour cette action. Si à terme le Syndicat ne maîtrise pas les fuites, des sanctions pécuniaires pourront lui être appliquées.

ECOLE D'AILLAS :

Sophie MARQUET donne le compte rendu du Conseil d'Ecole en date du 14 Juin dernier, certains points ayant évolués depuis elle va actualiser au fur et à mesure.

Au niveau des effectifs la prévision était de 110 enfants pour la rentrée. La possibilité de la fermeture d'une classe est tombée le jeudi 09 Juin 2016.

Si cette fermeture devenait effective, la répartition des enfants par classe allait passer à une moyenne de plus de 27 élèves, alors qu'en conservant 5 classes ils allaient être environ 22 enfants. Cette fermeture n'a pas été prononcée les cinq classes sont maintenues.

Il a été mis en place un conseil école-collège pour renforcer la continuité entre le 1^{er} et le 2^{ème} degré.

Le Bilan financier de la coopérative scolaire est positif et ce malgré toutes les sorties organisées, l'équipe enseignante a remercié l'Association des Parents d'Elèves qui finance les entrées et (ou) les transports et les communes qui donnent une subvention directement à la coopérative.

Au niveau de l'Association des Parents d'Elèves, elle va fêter ses dix ans en 2017, le programme des manifestations prévues est très fourni. La commune n'a pas pu envoyer de représentant à l'assemblée Générale qui s'est tenue vendredi 16 Septembre dernier. La présidente, Stéphanie LACAMPAGNE a donné un compte rendu, elle a remercié les communes qui leur apporte des aides financières Aillas, Labescau et Sendets. L'exercice se solde par un léger déficit mais l'association a financé plus de sorties que d'habitude.

-006-QUESTIONS DIVERSES :

ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la dissolution de l'Association des Anciens Combattants ne s'est pas déroulée comme annoncé lors de la dernière réunion. Il donne lecture des courriers de M. LAC et du Président de la Fédération. Le Conseil Municipal unanime déplore le comportement de l'ancien Président et le fait qu'il ne tienne pas compte de la décision prise par les anciens membres, mis devant le fait lors de son départ, alors que lui n'avait pas répondu à ses obligations. Le Conseil Municipal demande au Maire de lui écrire pour lui faire part de son mécontentement.

FETE COMMUNALE :

Le Maire remercie la Présidente du Foyer Rural et son équipe pour l'organisation de la Fête locale. Celle-ci le remercie à son tour ainsi que tous les élus qui ont participé, elle évoque la lettre qu'elle a reçu du Président de la Société de Chasse. La Mairie a reçu une copie de ce courrier. La société de chasse organisait dans le cadre de la fête locale un Ball-Trap, il semble que l'organisation de plusieurs manifestations le même jour ai posé des problèmes. A l'avenir, Monsieur Le Maire demande qu'une concertation soit menée avant et si des soucis persistent il sera souhaitable de ne pas tout organiser en même temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 45.